

SAGE FEMME : CODE NOIR

L'humiliation de trop !

Voilà le sentiment ressenti par les sages-femmes à la suite des annonces de M. Veran.

Et l'émotion qui en résulte est forcément la colère !

Oui, la visioconférence avec leur ministre a **déclenché chez les sages-femmes une colère noire !**

Pourquoi, me direz-vous, alors qu'il leur a été annoncé une revalorisation de leur grille de 22 points, plus une prime de 100 € net pour les sages-femmes hospitalières ? Les sages-femmes de PMI sont-elles moins méritantes ? Et pour les libérales ? La revalorisation des actes est en cours ... depuis trop longtemps ... et jusqu'à quand ?



Certainement parce que cela ne correspond absolument pas à leur statut médical, à leurs compétences et responsabilités !

Parlons-en d'ailleurs de leur statut !

On leur promet la création d'une filière médicale au sein de la fonction publique hospitalière (FPH). Rien de nouveau puisqu'elles sont actuellement médicales dans la fonction publique hospitalière ... Mais attention des instructions suivront afin que les directions soient attentives à nos sages-femmes. D'une part, gestion uniquement par les affaires médicales, place dans les instances ... C'est déjà le cas... D'autre part, lutter contre la précarité de leurs contrats. Bonne idée, mais par quel tour de passe-passe ? Puis nous connaissons tous la valeur d'une instruction ...

Aucune des recommandations de l'IGAS suivie

En fait, la question est pourquoi avoir commandé un rapport à l'IGAS, que celle-ci a dû bien peaufiner au vu du délai pour le rendre, si c'est pour n'en suivre aucune des recommandations ? Parmi les priorités 1, on peut relever : « créer pour les sages-femmes en établissements publics de santé un statut d'agent public extrait de la FPH » et « revaloriser sensiblement le niveau de rémunération dès l'entrée dans la carrière de sage-femme hospitalière,

mesure à étendre aux professionnelles des autres types d'établissements ». Ainsi, il est proposé un « complément spécifique des praticiens en maïeutique », ouvrant droit à pension, entre 100 et 175 points. On voit bien les correspondances entre les annonces citées précédemment et les recommandations ci-dessus ...

Enfin et surtout, la problématique à laquelle ni l'un ni l'autre ne répondent est celle des effectifs dans les maternités !

Les sages-femmes souhaitent pouvoir travailler en toute sécurité, et surtout avec humanité ! Elles souhaitent pouvoir respecter chaque femme qu'elles accompagnent, avoir le temps d'être réellement présentes pour chacune d'elle ... Mais ces effectifs découlent de décrets obsolètes, l'obstétrique a considérablement évolué, la fréquence des pathologies et la lourdeur des tâches administratives ont augmenté. De plus, toutes les maternités ont des postes à pourvoir, et les sages-femmes reviennent, font des heures supplémentaires ... s'épuisent ... de ce rythme, de cette impossibilité matérielle d'accomplir correctement leur travail, de ce sentiment de survoler l'accompagnement des couples, sans compter les situations médicales et sociales nécessitant encore plus de temps ...

Ne pas donner aux sages-femmes les moyens d'exercer convenablement leur profession, c'est bafouer le droit des femmes, c'est mettre en danger les enfants et les familles de notre pays !

C'est pourquoi nous appelons toutes les sages-femmes de France - qu'elles exercent en libéral, en PMI, dans le privé ou le public - ainsi que les étudiantes, à la grève jusqu'à ce que notre gouvernement reconnaisse la vraie valeur de cette profession !

Dès 2012, la CFTC réclamait l'évolution du statut des sages-femmes en Praticien en Maïeutique Sage-Femme.

Soutenez les sages-femmes, elles sont essentielles pour la santé des femmes !

Céline RIQUER, Représentante CFTC des Sages-Femmes
Fédération CFTC Santé Sociaux

RASSEMBLEMENT : 07 Octobre 2021

Paris Montparnasse

A partir de 10h30 - Départ du cortège à 12h

VOS CONTACTS CFTC :

Céline RIQUER, Représentante Sage-Femme Tél. : 06.84.60.97.49

Patrick MERCIER, Président Tél. : 06.19.99.35.33

Frédéric FISCHBACH, Secrétaire Général Tél. : 06.62.06.63.45

✉ : criquer@gmail.com

✉ : pmercier@cftc-santesociaux.fr

✉ : ffischbach@cftc-santesociaux.fr